



DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION EAT JAZZ

Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :

Portable :

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable :

Mail :

Cadre réservé à l'administration

Date d'inscription : Frais d'inscription réglé par : Chèque

Frais de formation réglée : Oui Non Nombre de chèques :

Dans le cadre de mon inscription j'atteste sur l'honneur que mon état de santé n'a pas connu d'évolution entraînant une contre-indication à la pratique de la danse.

En cas de désistement, je ne pourrais pas me faire rembourser.

Le dossier d'inscription est à envoyer au : 208 rue de saint just des marais - 60000 Beauvais

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")



LA FORMATION DANSEUR PROFESSIONNEL ET PRÉPARATION À EAT JAZZ

Rejoindre No-Made offre une expérience unique où vous découvrirez :

- Les standards d'excellence propres aux grandes écoles,
- Une atmosphère chaleureuse et familiale, empreinte de bienveillance,
- Des avancées significatives dans votre parcours grâce à un suivi personnalisé favorisé par des classes à effectif réduit.

Cette approche vous garantit non seulement une formation de qualité, mais aussi un environnement propice à votre épanouissement académique et personnel.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cours techniques et artistiques

- Classique, Jazz, HORTON, GRAHAM
- Hip Hop, Afro
- Maîtrise et précision corporelle.
- Maîtrise des notions de temps, d'espace et de poids.
- Acquisition du vocabulaire de la danse et des fondamentaux de la technique jazz.

Master class avec des professeurs ou chorégraphes de renom.

Ateliers

- Exploration : temps, corps, mouvement, espace, groupe, musique
- Improvisation
- Composition chorégraphique : le but est de faire naître une sensation, source d'improvisation et de composition
- Initiation musicale liée au mouvement dansé

Préparation à l'épreuve de l'E.A.T. option Jazz

- Apprentissage et travail des variations imposées par le Ministère de la Culture dans l'option jazz
- Aide à la composition libre
- Préparation à l'épreuve d'improvisation
- Préparation à l'entretien
- E.A.T. blanc



LA FORMATION DANSEUR PROFESSIONNEL ET PRÉPARATION À EAT JAZZ

L'Examen d'Aptitude Technique (E.A.T.) est un examen organisé par le Ministère de la Culture dans trois centres d'examen d'État. Son obtention ou son équivalence est indispensable à l'entrée en formation du Diplôme d'Etat de Professeur de Danse. À partir de septembre 2022, l'E.A.T sera organisé en deux étapes : une épreuve d'admissibilité en décembre et un examen en (avril) par année civile.

HORAIRES

Les cours de danse **technique/artistique** sont assurés du 15/09/2025 au 30/04/2026 (voir emploi du temps).*

Les cours liés à la **formation EAT Jazz** avec Marie Hélène, seront dispensés du 15/09/2025 à l'EAT Jazz qui aura lieu courant avril 2026. Seul les cours EAT Jazz avec Nora débiteront le 01/10 jusqu'à l'EAT Jazz courant avril 2026.

*soit 24,5 heures par semaine et 800 heures par année scolaire.

TARIFS

Forfait :

- Formation EAT, cours techniques et artistiques, 2 master class spécial EAT avec intervenant extérieur , Examen blanc EAT, aide à la préparation du CV DE Danse et lettre de motivation
- Location salle de danse pour travail en autonomie (10 heures/élève) :

Formation EAT Jazz + formation danseurs professionnels	5 390€*
Frais d'inscription (à régler au plus tard le 30/05/2025)	830€

*Possibilité de régler en 7 chèques de 770€. encaissement de juin à décembre 2025, à l'ordre de No-Made

N'est pas compris dans le forfait:

- les stages organisés tout au long de l'année par l'association,
- les cours particuliers (préparation concours, auditions),
- Les frais d'inscription à EAT : environ 65 euros



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

No-Made est une association régie sous la loi 1901 déclarée en Préfecture de Beauvais sous le n° W 313008855 SIRET / SIREN : 495 137 697 00019 où sont dispensés des cours toutes danses pluridisciplinaires y compris du Double Dutch. Tout au long de l'année, des stages, et des manifestations sont au programme le but étant de promouvoir et faire découvrir ces disciplines.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION ET PAIEMENT

Le tarif en vigueur de septembre à juin est basé sur 33 semaines de cours, **PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS.**

Le nombre d'élèves étant limité dans chaque cours, vous vous engagez à venir toute l'année, par conséquent une année commencée est due.

AUCUN remboursement ne sera effectué, y compris dans les cas où l'association *No-Made* ne pourrait plus ouvrir en raison d'un événement indépendant de sa volonté (épidémie, pandémie, conditions météorologiques...).

L'inscription ne sera validée qu'après réception du dossier d'inscription **complet et signé.**

Devront être remis obligatoirement avec le dossier les pièces suivantes :

- 1 photo d'identité récente
- Certificat médical datant de moins de 3 mois de non contre indication à la discipline choisie
- Le bulletin d'adhésion
- Un chèque correspondant à l'adhésion d'un montant de 30€ à l'ordre de *No-Made*
- Le paiement des cours
 - o Paiement par chèque (1 à 5 mensualités), encaissement de septembre à janvier ou de juin à octobre (tous les 5 du mois).
 - o Paiement en espèces, en une seule fois
- Le présent règlement intérieur signé

IL EST DONC OBLIGATOIRE POUR FINALISER VOTRE INSCRIPTION DE VOUS PRÉSENTER AUX PERMANENCES PRÉVUES AFIN DE NOUS RESTITUER VOTRE DOSSIER. TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

ARTICLE 2 : PONCTUALITÉ

La danse est un loisir pour tous, mais pour le respect de chacun il est demandé d'être ponctuel afin de ne pas perturber les cours. Au delà de 10 minutes de retard, l'élève ne pourra pas accéder au cours.

Les parents sont tenus **d'accompagner les enfants mineurs jusqu'à la porte de la salle de danse ou de double dutch**. Notre responsabilité est engagée qu'à partir du moment où ils nous sont confiés.

A la fin du cours, les parents doivent **attendre leurs enfants devant l'entrée principale**, afin de ne pas perturber le cours. Les enfants **seront repris par leurs parents à la porte de la salle de danse ou de double dutch**.

Dans le cas contraire, et uniquement à partir des élémentaires, une décharge signée des parents précisant les modalités de reprise ou d'attente de leur enfant devra être produite et ce, pour tous les élèves mineurs (modèle de décharge disponible auprès de la Directrice Artistique).

ARTICLE 3 : CONSIGNES PENDANT LES COURS

Pour des raisons de sécurité, seuls les danseurs ont accès au studio de danse et aux vestiaires. Les enfants des adhérents adultes **N'ASSISTERONT PAS** non plus aux cours de leur maman.

Une porte ouverte sera organisée durant l'année.

Les parents s'engagent à respecter et à soigner la tenue imposée :

ÉVEIL

- Pour les filles : leggings / tee-shirt / pieds nus ou justaucorps / collant rose / demi pointes bi semelle en toile, cheveux attachés
- Pour les garçons : leggings noir / tee-shirt blanc / pieds nus
- Bouteille d'eau

DANSE CLASSIQUE

- Pour les filles : collant de danse classique rose avec pieds, demi pointes bi semelles en toile avec élastique autour du pied et **j'insiste sur l'élastique**, justaucorps sans manches unis ATTENTION pas de noir (Bloch*, Repetto*), chignon plaqué avec filet
- Pour les garçons : collant gris avec pieds Repetto + tee-shirt blanc col V (Repetto*) + demi pointe bi semelle grises Repetto*
- Bouteille d'eau

JAZZ / LYRICALL / JAZZ TECHNIQUE

- Pour les filles : collant de danse noir sans pieds / justaucorps sans manches de couleur, pieds nus ou chaussettes antidérapantes, cheveux attachés
- Pour les garçons : short ou leggings noir / tee-shirt blanc / pieds nus
- Bouteille d'eau

HORTON

- Justaucorps noir + collant noir / pieds nus, cheveux attachés
- Bouteille d'eau

STREET JAZZ / HIP HOP

- Baskets blanches d'intérieur à semelles blanches UNIQUEMENT pour le cours de danse et tenue adaptée à la discipline, cheveux attachés
- bouteille d'eau

STREET TALONS

- Tenue de danse près du corps noire, chaussures bottines OBLIGATOIRES de marque BURJU SHOES (voir validation avec Nora avant achat)

COMÉDIE MUSICALE / CABARET

- Tenue de danses près du corps noire, chaussures à talons de danse OBLIGATOIRES (Capezio, Burju Shoes ou Laduca) - Voir Validation avec Nora avant achat.

*Pour les produits de danse de marque Bloch ou Repetto, et uniquement dans les boutiques, vous pouvez bénéficier de 10% en donnant le nom de votre professeur :
Nora ILARRAZ

LE VERNIS À ONGLES AUX PIEDS EST INTERDIT !

ARTICLE 4 : VOL ET DÉGRADATIONS

L'association *No-Made* décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradations que pourraient subir ses adhérents dans le hall d'entrée, le vestiaire ou le studio de danse. Il est vivement recommandé de faire preuve de vigilance.

ARTICLE 5 : PRÉSENCE AUX COURS ET RÉPÉTITIONS - PARTICIPATION AU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE - COSTUMES

Afin d'acquérir les notions nécessaires pour évoluer et progresser dans la danse choisie, l'assiduité de l'élève est indispensable.

En cas d'absence d'un élève, les parents doivent informer dès que possible le professeur, soit par un mail, soit par un sms.

La Directrice Artistique jugera en fonction des absences régulières et injustifiées d'un élève, de sa participation ou non au spectacle de fin d'année.

La participation au spectacle de fin d'année n'est pas obligatoire MAIS vivement conseillée.

En cas de participation de votre part à celui-ci, la présence aux répétitions générales est OBLIGATOIRE.

Seule la Directrice Artistique est apte à juger du niveau d'un élève et de sa participation au spectacle de fin d'année et/ou à des démonstrations, concours et stages.

Il pourra être demandé une participation financière ou locative aux parents ou aux élèves.

- Participation financière : elle permettra à contribuer à l'achat des costumes/accessoires (qui seront conservés par l'élève)
- Participation locative : un montant de 20 € permettra la location du costume. (Le costume devra être restitué obligatoirement par l'élève).

ATTENTION : Les 30 € concernent la location d'un seul costume. Un élève qui prend plusieurs cours de danse devra régler la location de ses costumes au nombre de cours auxquels il est inscrit.

ARTICLE 6 : HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Pour le bon déroulement des cours et par respect envers le professeur et les autres élèves, il est impératif de veiller au respect scrupuleux des règles d'hygiène corporelles élémentaires (tenue propre, déodorant, cheveux attachés...).

L'accès au cours sera refusé à tout élève ne se présentant pas dans une tenue propre et correcte.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

L'association *No-Made* se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contre partie présente ou futur, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tous supports que ce soit concernant l'image de l'association.

ARTICLE 8 : PHOTOS-ENREGISTREMENTS SONORES-VIDÉO OU VENTE

Pendant les cours il est formellement **INTERDIT** de prendre des photos ou des enregistrements à l'aide d'appareils numériques, de téléphone et de les partager sur des sites tels que Youtube, Dailymotion, ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram etc.).

Cette règle s'applique également pour tout ce qui concerne la diffusion d'information via internet (site personnel, blog, etc...).

La vente de tout support matériel au sein de l'association sous quelque forme que ce soit est interdite.

Exemple : Vente de copie CD, DVD, vidéo...

ARTICLE 9 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

L'élève considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de sa participation aux cours, à des stages ou des projets artistiques organisés par l'association *No-Made*.

ARTICLE 10 : DÉFENSE DE FUMER

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux et les abords directs de la structure où sont dispensés les cours de danse et/ou de Double Dutch.

ARTICLE 11 : RADIATION - EXCLUSION

L'association *No-Made* se réserve le droit de refuser ou d'exclure sur le champ toute personne dont le comportement serait jugé néfaste au bon fonctionnement et à la tranquillité des cours, des stages et des manifestations.

3 absences non justifiées pourront donner lieu à une radiation.

Le non respect du règlement intérieur est un motif grave de radiation.

ARTICLE 12 : ACCIDENT

No-Made est assurée pour l'utilisation des locaux occupés pendant les cours dispensés.

En dehors de ses créneaux et durant les vacances scolaires, celle-ci n'est pas assurée.

L'Association **No-Made** dont l'activité se déroule dans différents gymnases, Maisons de Quartier de Beauvais, au Studio 208, a souscrit un contrat d'assurance chez APAC ASSURANCES sous le n°A060057228 qui garantit : « Sa responsabilité civile ainsi que celle de ses adhérents ».

ARTICLE 13 : PRISE DE DÉCISION

Aucune décision par un adhérent au sein de l'association *No-Made* ne peut être prise sans en informer auparavant la Présidente.

Signature précédée des mentions "lu et approuvé"

Signature adhérent / élève :

Signature responsable légal :